

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MOTION CONTRE LE PROJET DE LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS
REF : 83/06

nombre de membres du conseil municipal : 13

nombre de présents : 9

nombre de votants : 9

L'an deux mil six, le huit septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BEAUDOIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Monique JOGUET, M François DAUGERON, adjoints
Mmes Simone CHARLES, Maryline TISSIER,
M Christian PERROT, Marc BOURY, Daniel JUBARD, Jean-Pierre THOMAS,

ABSENT EXCUSÉ : M Francis ELION

ABSENTS : Mme Christiane ELION, M Jean-Louis GARZIERA, Pierre TICHIT.

Monsieur Daniel JUBARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier signé de Monsieur François GERBAUD Sénateur, et de Monsieur Louis PINTON Président du Conseil général de l'Indre, ayant pour objet la création d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Limoges et Poitiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE :

S'oppose à la création de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Limoges et Poitiers.

Ce projet s'il venait à se réaliser :

- affaiblirait considérablement le projet de transformation de la ligne Paris-Limoges par Châteauroux en voie à grande vitesse, et l'interconnexion de celle-ci au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est,
- reléguerait la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire,
- laisserait de côté l'ensemble des départements du grand centre (Indre, Allier, Creuse, Loiret) soit une population d'environ 1.8 million d'habitants,
- représenterait une incohérence financière puisque l'aménagement d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers représente un financement estimé aujourd'hui à plus 1.3 milliards d'euros, à comparer aux 340 millions d'euros prévus pour l'amélioration de la ligne Paris-Limoges par le Centre.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le : 13 septembre 2006
Et de l'affichage le : 13 septembre 2006
A Sainte-Sévère Sur Indre,
Le Maire,

Pour copie conforme,
Le Maire
J.C. BEAUDOIN

Reçu à la Sous-Préfecture

le 13 SEP 2006

